



Compiègne, mardi 7 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/05406

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Autres événements (croix d'amarrage défectueuse)**CANAL LATERAL A L'OISE - ECLUSE DE BELLERIVE****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 07/09/2021 à 10:30

- o Canal latéral à l'Oise (écluse double n°3 de Bellerive - Passe de 100m)
pk 28,250 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont priés de ne pas s'amarrer à la seconde croix en partant de la porte amont, rive droite. Dans l'attente de sa réparation par la subdivision maintenance, vous êtes priés de bien vouloir vous conformer aux instructions données par l'agent de Voies navigables de France en poste.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de la subdivision exploitation

Signé

Hélène BUMBACA